



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 062-216200360-20251017-PV2025_04-AR



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Date de convocation : le Lundi 6 Octobre 2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vendredi 17 Octobre à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : PLAYOULT Jean-Marc, DELALEAU Cathy

Absent : PETIT Fredy

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Ordre du jour de la séance :

- Subvention Tennis de table
- Provision pour admission de non valeurs
- Indemnité Août d'une adjointe démissionnaire
- Délibération pour Ternois Com pour le transfert de la compétence Eau
- Le compte épargne temps pour les salariés
- Le recrutement d'un service civique
- Animation pour les Aînés du 20 Décembre

La séance est ouverte,

- Plantations à l'espace ELSA : une commande faite auprès de « Plantons le décor » pour la plantation de 40 arbres fruitiers (engagement de remplacer les arbres abattus). D'autres seront également installés.

Subvention Tennis de table :

- Les élus décident d'attribuer une subvention d'un montant de 270 €
- Vote : 7 pour

Provision pour admission en non valeurs :

- Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre une délibération en non valeur pour des petites sommes qui n'ont pas été payées depuis plusieurs années.

Vote : 7 pour

Indemnité du mois d'Août d'une adjointe démissionnaire :

- Une adjointe a démissionné, le Préfet a accepté cette démission au 7 Août 2025. La Paie était déjà mandatée à cette date, le conseil vote pour ne pas lui réclamer le trop-perçu.

Vote : 6 pour et une abstention

Transfert de la compétence eau Ternois Com :

- Monsieur le Maire explique que le Conseil doit prendre une délibération pour la prise de compétences « Eau potable » par la Communauté de Commune du Ternois de manière différenciée. Le conseil refuse le transfert.

Vote : 7 pour

Le compte épargne temps :

- Un agent a fait la demande pour ouvrir un compte épargne temps. L'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congés et sans financement complémentaire de la collectivité.

Vote : 7 pour

Le recrutement d'un service civique pour le RPC :

- Monsieur le Maire propose de recruter un service civique 28h/semaine de Novembre 2025 à Juillet 2026 pour accompagner les enseignants de l'école. Les 4 communes participent à part égale pour le complément versé.
- Vote : 6 pour et 1 abstention

Animation pour les Aînés du 20 Décembre :

- Un goûter sera offert aux Aînés le 20 Décembre à la salle des Fêtes

La séance est levée à 20H30.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 22 Octobre 2025

Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 22 Octobre 2025

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		